

**COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022**

Réuni sous la présidence de Madame Nathalie LALLIER, Maire.

Secrétaire de séance : Catherine REYT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des décisions prises par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEL-2022-053 : SOLLICITE à l'unanimité l'adhésion de la commune auprès du CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement)

DESIGNE Madame Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Maire-Adjointe en charge du Cadre de vie et de l'Aménagement, représentante de la commune au sein du CEREMA.

DEL-2022-054 : APPROUVE à l'unanimité le protocole transactionnel pour le paiement par le Conseil départemental de l'Essonne, des repas confectionnés par la Cuisine centrale pour les élèves du Collège Pierre de Ronsard.

DEL-2022-055 : APPROUVE à l'unanimité les termes de la convention portant sur la constitution du groupement de commandes « location de cars et de transport en car ».

DEL-2022-056 : DÉCIDE à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances Incendie, Accident et Risques Divers (IARD) sur la période 2024-2027.

DEL-2022-057 : APPROUVE par 24 voix pour et 5 voix contre la cession du centre de vacances « Les Mélèzes » sis 1331 route d'Alloup au Mont-Saxonnex (74130) au profit du Département de Haute-Savoie.

DEL-2022-058 : ANNULE par 24 voix pour et 5 abstentions la délibération n° DEL_2022_048 portant sur la décision modificative n°1 du Budget 2022, votée au Conseil Municipal du 28 novembre 2022.

APPROUVE la décision modificative n°1 pour l'exercice 2022.

DEL-2022-059 : FIXE par 24 voix pour et 5 abstentions le montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales définitif 2021 et provisoire 2022.

DEL-2022-060 : DÉCIDE à l'unanimité d'admettre en non-valeur l'ensemble des créances présentées par la Trésorerie et de reprendre la provision constituée en recettes de fonctionnement.

DEL-2022-061 : DÉCIDE par 24 voix pour et 5 abstentions d'ouvrir par anticipation au Budget 2023, les crédits d'investissement.

DEL-2022-062 : VOTE à l'unanimité une avance sur subvention 2023 au profit des associations PARAY FOOTBALL CLUB, Gymnastique Rythmique de PARAY et l'Amicale du personnel.

DEL-2022-063 : AUTORISE à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention d'objectif avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne (CAUE91) et tout acte afférent.

DEL-2022-064 : APPROUVE à l'unanimité le projet de règlement du concours des balcons et jardins fleuris pour l'année 2023.

DEL-2022-065 : DÉCIDE à l'unanimité d'adhérer au contrat-groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le Centre Interdépartemental de Gestion.